

génie. On a beaucoup étudié la question des explosions dans les élévateurs à céréales, et d'autres problèmes d'intérêt général pour les provinces des Prairies.

Le laboratoire régional de l'Atlantique s'appelait, soit dit en passant, laboratoire régional des Maritimes, mais c'est par déférence à l'égard de Terre-Neuve qu'il a reçu son nouveau nom car il s'adresse aux quatre provinces. On y a fait enquête sur plusieurs problèmes d'ordre secondaire, et trois d'importance majeure. Ainsi, on a étudié la question de l'utilisation des plantes marines, celle de la détérioration de la maçonnerie, qui est très accusée dans les provinces atlantiques. On a scruté des difficultés d'ordre métallurgique avec lesquelles ont été aux prises les aciéries des Maritimes. Voilà en quoi consiste, d'une manière générale, l'activité du laboratoire régional de l'Atlantique. Ce dernier est situé sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax.

A ce stade, je crois devoir traiter la question générale des relations du Conseil avec l'industrie. Ces relations revêtent en principe quatre formes capitales. Tout d'abord, il arrive que nous faisons dans les laboratoires des travaux d'intérêt pour l'industrie. Voilà le principal aspect des relations. Ces travaux sont entrepris, parfois, sous l'impulsion d'un fonctionnaire de laboratoire; en d'autres termes, nous inaugurons, à l'occasion, des recherches sur tel procédé, parce que l'un d'entre nous a cru que pareille enquête valait la peine d'être entreprise. Cela est particulièrement vrai dans le cas de ce qu'on peut appeler l'exploitation à long terme des ressources nationales.

Ensuite, notre collaboration avec l'industrie prend quelquefois la forme d'une entente coopérative, en vertu de laquelle l'industrie passe avec nous des contrats pour l'accomplissement, durant une longue période, de travaux d'intérêt pour elle. En d'autres termes, il s'agit de ce que l'on désigne couramment sous le nom de recherches subventionnées. Si le problème nous paraît d'intérêt réel, nous nous engageons à faire les recherches; si, par ailleurs, le problème est d'intérêt pour une société en particulier, et nous semble digne d'enquête, mais que la société désire exploiter pour son propre compte le fruit de nos recherches, nous concluons alors avec la société un contrat sous le régime duquel elle promet d'assumer le coût intégral des travaux, y compris les frais généraux et ainsi de suite, le résultat devant lui appartenir en propre. Tantôt, les travaux se font sur un pied de coopération, plusieurs industries en défrayant conjointement le coût; dans ce cas, les résultats sont la propriété commune des industries en cause. Tantôt, l'industrie soulève un problème, dont la solution nous semble d'intérêt public; en ce cas, nous insistons pour que les résultats soient rendus publics, et faisons gratuitement les travaux qui s'imposent.

En général, le problème s'est posé d'abord, soit dans l'industrie soit au Conseil. Mais c'est là simplifier outre mesure la situation. Souvent, en effet, on ne fait pas enquête sur un problème particulier, mais on étudie tel ou tel domaine de la science; en d'autres termes, ce n'est pas un problème particulier qui est le point de départ des recherches, mais il en est plutôt l'aboutissement. Car, à l'origine, c'est tout le domaine qui s'est révélé d'intérêt et qui a été exploré; puis les travaux se poursuivent, et, un jour, surgit tel problème, sur lequel convergent pour un temps les recherches.

De même, l'industrie voudra parfois nous amener à enquêter sur tel domaine, estimant que ce champ du savoir n'est pas assez connu.

Ces travaux se font, soit sur notre initiative, après consultation de l'industrie, soit sur la demande de l'industrie. Ils varient beaucoup, surtout selon l'importance de l'industrie, la nature du problème, et ainsi de suite.